

BUCKARO

Conditions

Services à valeur ajoutée

2025/v1

paying
attention

1. Définitions

Dans les présentes « Conditions générales des services à valeur ajoutée », les définitions figurant dans les Conditions générales sont utilisées.

2. Credit Management

- 2.1 Credit Management est un service Buckaroo dans le cadre duquel le Commerçant enregistre une facture dans le moteur de paiement. Lorsqu'une facture est enregistrée dans le moteur de paiement, cela signifie que le débiteur a une dette envers le Commerçant et Buckaroo se charge alors la gestion du crédit pour recouvrer cette dette.
- 2.2 La gestion du crédit comprend le suivi par Buckaroo du délai de paiement d'une facture. Si la facture reste impayée après la date limite de paiement, Buckaroo contacte alors le débiteur par e-mail, par SMS ou par écrit, envoie des rappels de paiement si nécessaire, recouvre la dette, facture au débiteur les frais administratifs et transfère la facture à une agence de recouvrement si elle reste impayée. Buckaroo propose aux Commerçants plusieurs formules de gestion du crédit.
- 2.3 Le Commerçant doit être connecté au BPP et au moteur de paiement de Buckaroo pour enregistrer une facture pour laquelle Buckaroo doit prendre des mesures. Cette connexion se fait conformément aux instructions de Buckaroo.
- 2.4 Le commerçant reconnaît que la dette sera payée par le débiteur sur le compte de la Fondation, après quoi elle sera transférée au commerçant, à moins que le commerçant et Buckaroo n'en aient convenu autrement.
- 2.5 Les frais d'administration facturés au débiteur seront répartis à parts égales entre le commerçant et Buckaroo en cas de recouvrement. Buckaroo enverra au Commerçant une facture pour les frais d'administration payables par ce dernier. Le commerçant paiera la facture conformément à l'article 15 des conditions générales.

3. SurePay IBAN Check

En vigueur à partir du 1er avril 2024, Buckaroo ne peut plus offrir ces services au niveau du commerçant en tant qu'intermédiaire entre le commerçant et SurePay. Les commerçants peuvent passer eux-mêmes un contrat avec SurePay, Buckaroo pouvant servir de lien technique si nécessaire.

4. Buckaroo IBAN Solution et Buckaroo IBAN Solution Premium

- 4.1 La solution IBAN de Buckaroo est une solution standard pour tous les commerçants, conformément à l'article 10 des conditions générales de Buckaroo.
- 4.2 Les commerçants peuvent utiliser Buckaroo IBAN Solution Premium pour rendre le nom du compte bancaire au sein de la Fondation spécifique conformément au nom légal ou commercial. Toute modification de l'inscription est soumise à l'approbation de Buckaroo. Le tarif d'utilisation de la solution IBAN Premium est fixé dans la convention de connexion.
- 4.3 Les paiements qui arrivent sur la solution IBAN de Buckaroo et qui ne peuvent pas être automatiquement attribués à un ordre de paiement par Buckaroo seront mis à la disposition du Commerçant dans l'analyseur de paiements de Buckaroo. L'analyseur de paiements Buckaroo fait partie de Buckaroo Plaza. Le Commerçant lui-même devra attribuer le paiement à un ordre de paiement ou éventuellement le remboursement au consommateur/payeur. Buckaroo n'informerait pas activement le Commerçant des montants impayés dans l'Analyseur de paiements Buckaroo.
- 4.4 La Solution IBAN de Buckaroo sera fermée par Buckaroo 30 (trente) jours calendaires après que Buckaroo ait mis fin au Contrat avec le Commerçant.
- 4.5 En cas de résiliation du Contrat par le Commerçant, le numéro de la Solution IBAN de Buckaroo attribué à celui-ci restera disponible pendant 90 (quatre-vingt-dix) jours calendaires au maximum. Le Commerçant continuera à payer les frais dus à Buckaroo à cette fin pendant toute la période où la solution IBAN de Buckaroo est disponible. Buckaroo peut réduire ces 90 (quatre-vingt-dix) jours calendaires à un maximum de 30 (trente) jours s'il existe une raison impérieuse.

5. Buckaroo Shield

5.1 Shield est l'outil de gestion de la fraude aux transactions de Buckaroo et comporte deux (2) abonnements, à savoir Shield et Shield Premium.

5.2 Shield:

5.2.1 Shield est automatiquement activé pour tous les Commerçants et est offert gratuitement.

5.2.2 Le Commerçant peut définir ses propres règles à l'aide d'une série de points de données, d'opérateurs, de fonctions et d'actions pour signaler, voire bloquer, les transactions qui remplissent les conditions définies dans ces règles. C'est ce qu'on appelle une règle personnalisée (Custom Rule). Le Commerçant peut créer une (1) règle personnalisée.

5.2.3 Une règle obligatoire est une règle imposée par Buckaroo qui ne peut être supprimée par le Commerçant.

5.2.4 Une règle de recommandation est une règle personnalisée générée automatiquement par Buckaroo lorsque Shield est activé. Shield a la possibilité de modifier ou de désactiver une règle de recommandation, mais il ne peut pas la supprimer.

5.2.5 Si le Commerçant souhaite ajouter des variables personnalisées, Buckaroo génère des points de données personnalisés et des listes personnalisées associées à ces points de données.

5.2.6 Outre les règles, Buckaroo tient à jour des listes de blocage obligatoires et non obligatoires.

5.2.7 Les listes de blocage obligatoires sont imposées à tous les Commerçants et ne peuvent être modifiées par ces derniers (par exemple, une liste fournie par un propriétaire de moyens de paiement que Buckaroo est obligé d'imposer). Les listes de blocage non obligatoires ne sont disponibles que pour Shield Premium.

5.2.8 Lorsqu'une règle ou une liste est active, chaque transaction est examinée au regard de cette règle ou de cette liste. Le résultat de ce filtrage sera visible dans le BPP et dans le retour d'information de l'API (c'est-à-dire les notifications push). En outre, le commerçant a la possibilité d'être informé par courrier électronique de l'avertissement ou du blocage d'une transaction.

5.3 Shield Premium

5.3.1 Les Commerçants qui choisissent Shield Premium bénéficient également des fonctionnalités de Shield et paient une redevance comme convenu dans l'accord de connexion.

5.3.2 Dans Shield Premium, le Commerçant a la possibilité d'appliquer la liste de blocage non obligatoire de Buckaroo. La liste de blocage non obligatoire est une liste de points de données compilée par Buckaroo avec des données frauduleuses connues. Par défaut, les listes de blocage non obligatoires sont désactivées pour les commerçants, mais elles peuvent être activées par le vendeur dans les BPP.

5.3.3 Les listes de blocage (obligatoires ou non) sont toujours gérées par Buckaroo et le Commerçant n'a aucune influence sur ce qui est ajouté à la liste.

5.3.4 Shield Premium ne limite pas le nombre de règles personnalisées ou de listes que le Commerçant active.

5.3.5 **After the fact** : cette fonction permet à Shield d'effectuer un second contrôle après le traitement d'une transaction afin de vérifier si des points de données spécifiques d'une ligne ou d'une liste sont présents dans cette transaction. Si les points de données sont présents, la transaction sera annulée, c'est-à-dire qu'elle sera automatiquement remboursée au consommateur. Le Commerçant en est informé, mais avec l'information supplémentaire que la transaction sera remboursée par la suite parce qu'un point de données figure dans les règles ou les listes.

5.3.6 **Automatic blocking** : Cette option peut être activée par le Commerçant. Lorsqu'elle est activée pour un point de référence, une transaction contenant ce point de référence est automatiquement remboursée au consommateur. Le Commerçant sera informé de la transaction automatiquement remboursée ainsi que du ou des points de données qui ont entraîné le remboursement automatique de la transaction. Le commerçant est responsable de la mise à jour de cette liste. Le commerçant peut décider qu'un point de données soit ajouté à une liste de blocage au cas où une transaction serait automatiquement rejetée pour quelque raison que ce soit. Par exemple, si le Commerçant a activé le blocage automatique de l'adresse IP et du numéro de carte de crédit du point de données et que, sur la base d'autres listes et/ou règles dans Shield, une transaction est automatiquement refusée, l'adresse IP et le numéro de carte de crédit seront ajoutés à une liste de blocage pour cette transaction spécifique.

5.3.7 Buckaroo décline toute responsabilité pour les dommages, coûts ou pertes subis par le Commerçant du fait de son utilisation du bouclier Buckaroo, ou pour les remboursements automatiques et rejetés de transactions.

5.3.8 Le Commerçant n'utilisera les fonctionnalités de Buckaroo Shield qu'aux fins prévues de gestion de la fraude et à aucune autre fin.

5.3.9 Buckaroo se réserve le droit de suspendre la fourniture de Buckaroo Shield et le traitement des transactions conformément au Contrat.

5.3.10 Les conditions du Contrat restent pleinement en vigueur.

6. Solution de paiement fractionné Buckaroo

6.1 Buckaroo fournira à tout Commerçant souhaitant acheter la solution Buckaroo Split Payments un addendum au Contrat d'adhésion. Le présent addendum et les présentes conditions générales s'appliquent en outre à l'utilisation de la solution Buckaroo Split Payments..

7. Solution Buckaroo Wallet

7.1 Le Commerçant peut accorder aux Clients l'accès au Portefeuille Buckaroo dans les conditions suivantes :

7.1.1 Le commerçant ne peut offrir le portefeuille qu'aux clients qui reviennent régulièrement. Pour ce faire, ils doivent avoir effectué au moins trois (3) achats auprès du Commerçant.

7.1.2 Le Commerçant ne peut offrir le Portefeuille qu'aux Clients qui disposent d'un compte bancaire IBAN et qui résident dans le même pays que le Commerçant.

7.1.3 Il ne peut être dérogé à l'article 7.1.2. qu'avec l'accord écrit de Buckaroo. Cette autorisation peut être assortie de conditions supplémentaires et/ou d'indemnités spécifiques.

7.1.4 L'utilisation de la fonctionnalité du service à valeur ajoutée Buckaroo Surepay IBAN Check pour vérifier les numéros de compte IBAN des comptes du portefeuille vendeur peut être rendue obligatoire ainsi que Buckaroo Shield pour la surveillance des activités du portefeuille (y compris les redevances payables à ce titre).

7.2 Avoir dans le portefeuille

7.2.1 Le Commerçant est toujours responsable de tous les fonds détenus sur les portefeuilles de ses clients.

7.2.2 Le commerçant ne peut transférer un solde d'un client à un autre client que s'il y a eu transfert de marchandises (physiques ou autres). Le cas échéant, le commerçant conservera des enregistrements comme preuve du paiement, de la livraison et de toute autre communication. Ce dossier doit être conservé par le commerçant pendant au moins treize (13) mois.

7.2.3 Le client peut placer de l'argent dans son portefeuille par le biais d'une demande de paiement. Dans ce cas, le Commerçant crée une demande de paiement sur Buckaroo Plaza pour le compte du client.

7.2.4 L'avoir dans le Portefeuille d'un Client ne peut excéder le montant de 5 000 euros (cinq mille euros). Si le Client dépasse inopinément, pour quelque raison que ce soit, ce solde, le Commerçant dispose de trois (3) jours calendaires pour ramener ce solde en dessous de 5 000 euros (cinq mille euros). Si, après trois (3) jours calendaires, le solde est toujours supérieur à cette limite, Buckaroo a le droit de geler immédiatement le Portefeuille du Client et le Portefeuille du Commerçant ainsi que les Portefeuilles des autres Clients du Commerçant. Le gel des portefeuilles lance immédiatement le processus de fermeture de la solution Buckaroo Wallet pour le Commerçant.

7.2.5 Le solde du Portefeuille d'un Client sera gelé par Buckaroo après quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la dernière transaction effectuée dans son Portefeuille. Il appartient au Commerçant d'entrer en communication avec le Client au sujet du Portefeuille inactif. Dans une telle situation, le point de départ est que le Portefeuille sera annulé (y compris un dernier paiement au client).

7.2.6 Le commerçant est tenu de gérer les modifications du solde du portefeuille du client et de les conserver pendant 13 mois après la fermeture du portefeuille du client.

7.2.7 Dans le cas où un Client a déposé un crédit dans le Portefeuille via un ordre de paiement, un Remboursement devra être effectué par le Commerçant afin de rembourser ce crédit (de facto, cela signifie un Remboursement sur la même méthode de paiement originale).

- 7.2.8 Si un client reçoit un avoir dans un portefeuille, les paiements ne peuvent être effectués que si le client dispose d'un compte bancaire dans le même pays que le Commerçant et qu'il y réside. La charge de la preuve concernant les critères susmentionnés incombe au Commerçant. Cette preuve devra être conservée par le commerçant pendant treize (13) mois après la fermeture du portefeuille du client. Les paiements aux clients nécessitent une autorisation préalable spécifique de Buckaroo.
- 7.3 Autres conditions
- 7.3.1 Toute transaction à destination ou en provenance d'un Portefeuille du Client passera d'abord par le Portefeuille du Commerçant.
- 7.3.2 Un client doit toujours effectuer une transaction dans son portefeuille à partir de la plateforme/site web du commerçant. Le Commerçant ne peut pas collaborer à : a) l'accès (in)direct du Client à un compte Commerçant chez Buckaroo ; b) l'accès (in)direct du Client à un Portefeuille Commerçant chez Buckaroo ; c) l'accès (in)direct du Client à tout Portefeuille Client chez Buckaroo ; d) l'accès (in)direct du Client à Buckaroo Plaza ; e) l'accès (in)direct du Client à toute autre plateforme de Buckaroo.
- 7.3.3 Le Commerçant dispose d'un mécanisme de surveillance active des portefeuilles des clients.
- 7.3.4 Le Moyen de paiement par carte de crédit n'est pas un Moyen de paiement standard du Merchant Wallet et/ou du Customer Wallet. Son utilisation est laissée à la discrétion de Buckaroo, du prestataire de services de paiement choisi par Buckaroo (Acquirer) et du propriétaire du Moyen de paiement concerné (Card Schemes).
- 7.3.5 Buckaroo a le droit d'auditer le commerçant plusieurs fois par an dans le cadre de Buckaroo Wallet Solution.
- 7.3.6 Si le Commerçant et/ou le client ne respectent pas une condition fixée pour la solution Buckaroo Wallet, Buckaroo a le droit de geler immédiatement les fonds du portefeuille et d'entamer la procédure de résiliation de la solution Buckaroo Wallet pour le client et le Commerçant, et de déterminer les délais à cet égard à sa propre discrétion. Ces délais peuvent différer des délais de préavis standard indiqués dans les conditions générales de Buckaroo. Le commerçant y consent explicitement.

8. Paiements et remboursements instantanés

- 8.1 Le Commerçant peut demander à Buckaroo d'utiliser la solution Instant Payments et/ou Instant Refunds. Cette demande du commerçant devra être formulée par écrit et accompagnée au minimum d'une analyse de rentabilité comprenant les volumes, les montants maximums et les moyens mis en place par le commerçant pour traiter et contrôler le type de paiements.
- 8.2 Paiements instantanés
- 8.2.1 La fonctionnalité des paiements instantanés n'est disponible qu'après approbation écrite de Buckaroo.
- 8.2.2 Si Buckaroo permet au Commerçant d'utiliser les paiements instantanés, des conditions supplémentaires spécifiques au Commerçant s'appliqueront. Ces conditions porteront sur les volumes, les quantités maximales et le contrôle effectif par le Commerçant.
- 8.2.3 L'utilisation des fonctionnalités du service à valeur ajoutée Buckaroo Surepay IBAN Check et Buckaroo Shield peut être rendue obligatoire (y compris les frais associés).
- 8.2.4 Si le Commerçant ne veut pas ou ne peut pas accepter les conditions spécifiques au Commerçant pour les paiements instantanés, l'approbation de Buckaroo sera retirée.
- 8.2.5 Buckaroo n'effectuera un paiement instantané que si le solde du compte Plaza du Commerçant est suffisant. Si un paiement instantané échoue en raison d'un solde insuffisant, Buckaroo ne traitera pas à nouveau le paiement échoué dès que le solde sera suffisant.
- 8.2.6 Le Commerçant est responsable de l'existence d'un solde suffisant, Buckaroo n'étant pas tenu d'informer (activement) le Commerçant à l'avance du solde disponible.
- 8.2.7 Chaque paiement instantané soumis par le Commerçant doit avoir un rapport direct avec les activités quotidiennes du Commerçant et avec les paiements que ce dernier effectue via Buckaroo pour les paiements réguliers.

- 8.2.8 Buckaroo a le droit d'auditer le Commerçant plusieurs fois par an pour vérifier les accords spécifiques du Commerçant concernant les Paiements Instantanés.
 - 8.2.9 Le commerçant ne peut jamais utiliser Instant Payments pour verser le solde de Plaza sur ses comptes bancaires, sur les comptes bancaires (personnels) des travailleurs ou des UBO du commerçant et/ou sur les comptes des fournisseurs du commerçant.
 - 8.2.10 Toute utilisation abusive de la fonctionnalité de paiement instantané par le Commerçant peut entraîner l'annulation immédiate de la fonctionnalité.
- 8.3 Remboursements instantanés
- 8.3.1 La fonctionnalité de remboursement instantané est disponible pour tous les commerçants, mais seulement après que le commerçant a activé l'option lui-même. Des tarifs ajustés peuvent être appliqués.
 - 8.3.2 Si le commerçant utilise le remboursement instantané, des conditions générales et/ou supplémentaires spécifiques au commerçant peuvent s'appliquer.
 - 8.3.3 Les remboursements instantanés sont similaires aux remboursements ordinaires, mais il est possible que tous les propriétaires de modes de paiement ne prennent pas en charge cette fonctionnalité (de manière cohérente). En outre, les remboursements instantanés ne sont possibles qu'à hauteur de 100 % (cent pour cent) de la valeur de la transaction initiale pour laquelle les remboursements instantanés seront effectués.
 - 8.3.4 Buckaroo n'effectuera un remboursement instantané que si le solde du compte Plaza du Commerçant est suffisant. Si un remboursement instantané échoue en raison d'un solde insuffisant, Buckaroo ne traitera pas à nouveau le paiement échoué dès que le solde sera suffisant.
 - 8.3.5 Le Commerçant est responsable de l'existence d'un solde suffisant, Buckaroo n'étant pas tenu d'informer (activement) le Commerçant à l'avance du solde disponible.
 - 8.3.6 Toute utilisation abusive de la fonctionnalité de remboursement instantané par le Commerçant peut entraîner l'annulation immédiate de la fonctionnalité.